

Mardi 10 mai 2022

**Réindustrialisation et économie circulaire, une première en France !
Suite à une préemption historique, la Métropole Rouen Normandie
signe le transfert de la propriété et des actifs de Chapelle Darblay à
Veolia ce mardi 10 mai 2022**

Après avoir exercé son droit de préemption pour sauver la papeterie Chapelle Darblay, la Métropole Rouen Normandie signe ce mardi 10 mai 2022 le transfert de la propriété et des actifs de l'usine à Veolia. Présidée par Nicolas Mayer-Rossignol, la Métropole se bat depuis des mois pour préserver ce véritable fleuron industriel implanté à Grand-Couronne, près de Rouen, et pour lequel une large coalition de 80 maires (dont Paris et le Havre) et parlementaires de toute la France et de tous horizons politiques s'était mobilisée en mars 2021 auprès du Président de la République, afin que l'État agisse en faveur du maintien du site et de ses activités. Chapelle Darblay est en effet un acteur majeur de la transition écologique et de l'économie circulaire en France. Le démantèlement de ce site stratégique aurait amené de nombreuses collectivités à enfouir ou brûler leurs déchets papiers plutôt qu'à les recycler, ou à les envoyer en Belgique et en Allemagne. Cette absurdité écologique et industrielle est en passe d'être évitée.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie :
« C'est une décision historique pour l'écologie, l'économie circulaire et la réindustrialisation en France. Et cela se passe dans l'agglomération rouennaise ! En octobre 2021 le propriétaire de Chapelle Darblay, UPM, comptait vendre l'usine à un repreneur dont le projet aurait conduit à écarter l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de cartons. Nous activions alors notre droit de préemption, comme le permet la législation française, en vue de céder le site à un repreneur à même de préserver et de développer les savoir-faire en matière d'économie circulaire. Nous signons aujourd'hui le transfert de la propriété et des actifs de l'usine Chapelle Darblay à Veolia. C'est la première fois qu'une collectivité préempte un site de cette envergure avec ses actifs de production. Le même jour nous achetons et nous revendons, en l'occurrence au groupe Véolia. Tout au long de ce combat nous nous sommes tenus debout, notamment aux côtés des représentants syndicaux, dont le combat a été exemplaire et sans qui rien n'aurait été possible. Pour la justice sociale et climatique, pour l'emploi, on se bat. »

La Métropole Rouen Normandie se bat depuis des mois pour préserver la célèbre papeterie Chapelle Darblay, véritable fleuron industriel implanté à Grand-Couronne. Ce site, qui garantissait 228 emplois directs et environ 800 emplois indirects, a été précurseur dans le domaine du papier 100 % recyclé et demeure exemplaire tant sur le plan environnemental qu'en matière d'économie circulaire. Bénéficiant d'un savoir-faire unique, d'une situation géographique et d'atouts logistiques exceptionnels, Chapelle Darblay était en effet, avant fermeture, le seul site français en capacité de produire du papier 100% recyclé avec de la fibre issue intégralement des circuits de récupération. L'usine pouvait compter sur une capacité de recyclage de 480 000 tonnes/an, soit le résultat du tri de 24 millions d'habitants dans un rayon de 400 km, incluant notamment l'agglomération parisienne. Le démantèlement de ce site stratégique aurait amené de nombreuses collectivités à enfouir ou brûler leurs déchets papiers plutôt qu'à les recycler, ou à les envoyer en Belgique et en Allemagne.

Le 15 octobre 2021, le Conseil de Surveillance d'UPM France SAS annonçait sa volonté de céder le site Chapelle Darblay à un repreneur dont le projet aurait conduit à écarter l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de cartons. La Métropole déclarait alors le vendredi 11 février l'activation de son droit de préemption en vue de céder le site un repreneur industriel à même de préserver et de développer les savoir-faire en matière d'économie circulaire. Une telle préemption est inédite : une première en France !

Parallèlement, la Métropole a mené des discussions avec le consortium d'entreprises Véolia / Fibre Excellence, qui s'est porté candidat pour reprendre l'exploitation et prolonger le développement de l'usine de la Chapelle Darblay, en répondant pleinement aux enjeux industriels et environnementaux de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie n'a évidemment pas vocation à devenir industriel du papier. Tout a été mis en œuvre pour que les signatures des actes constatant le transfert de propriété du site et des équipements d'exploitation d'UPM à la Métropole, puis leur revente au groupe Véolia, soient organisées de manière concomitante afin de minimiser les conséquences de ce portage immobilier industriel et financier.

Cette étape majeure et essentielle pour l'avenir de Chapelle Darblay s'est tenue le mardi 10 mai 2022.

CONTACT PRESSE

Justine HUNAUT-DEQUATREMARE

justine.hunaut-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61